

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SERRIÈRES-DE-BRIORD

Envoyé en préfecture le 23/10/2017

Reçu en préfecture le 23/10/2017

Affiché le

SLO

A_2017-210104030-20171006-D_2017_10_01-DE

Séance du 06 octobre 2017

Nombre de conseillers L'an deux mille dix-sept et le six octobre, à vingt heures

En exercice : 14 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre

Présents : 11 prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de

Votants : 14 Monsieur Daniel BÉGUET, Maire.

(3 votes par procuration)

Date de la convocation : 29 septembre 2017

Présents : Mme Valérie BERNARD, M. Jean-Claude MONTEYREMARD, Mme Michèle MIGNEROT, Adjoint

M. Serge BOURDIN, Mme Christine CHURY, M. Pascal HENRY, Mme Marie-Jo LADREYT, M. David RENAUD, M. Roger ROBIN, Mme Denise VOLLAT

Excusés : Mme Laure DE FILPO, Mme Aurélie LECUYER, M. Christophe SECRET

Monsieur Roger ROBIN a été nommé secrétaire

Objet : Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 153-21.

Vu la délibération du 05 novembre 2010 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), énonçant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;

Vu la délibération en date du 10 juin 2015 relative au débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Vu la délibération en date du 08 juillet 2016 tirant le bilan de concertation et arrêtant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la décision de l'autorité environnementale en date du 12 décembre 2016 soumettant le projet à évaluation environnementale ;

Vu l'arrêté municipal n° A_2017_02_06 en date du 13 février 2017 mettant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme à l'enquête publique ;

Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture de l'Ain ;

Vu l'avis de la Compagnie Nationale du Rhône ;

Vu l'avis du Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain ;

Vu l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain (CCI) ;

Vu l'avis de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ;

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Ain ;

Vu l'avis de la Direction départementale des territoires de l'Ain (DDT) ;

Vu l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) ;

Vu l'avis des Voies navigables de France (VNF) ;

Vu l'avis de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS) ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme arrêté soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur ;

Considérant que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE, à 14 voix POUR, d'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément aux articles R. 153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera transmise à Madame la Sous-Préfète de BELLEY.



Le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de BELLEY ;

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture
Le : 23 OCT. 2017

Publié ou notifié
Le : 23 OCT. 2017

Le Maire
D. BÉGUET



Fait le 06 octobre 2017

Le Maire,

D. BÉGUET



Préfet de l'Ain

Bourg-en-Bresse, le 26 octobre 2017

Direction des relations avec les collectivités
locales
Bureau de l'aménagement et de l'urbanisme
PLU Serrières-de-Briord – Révision
Affaire suivie par : Mélanie BURNIER
Tél. : .04 74 32 59 08
Fax : .04 74 32 30 74

ARRIVE LE :

28 OCT. 2017

Le préfet de l'Ain

à

**MAIRIE DE
SERRIERES DE BRIORD**

**Monsieur le maire de la commune de
Serrières-de-Briord**

Objet : Approbation de la révision du plan local d'urbanisme (PLU)

V/REF : Délibération du 06 octobre 2017

Par délibération du 06 octobre 2017 réceptionnée par télétransmission le 23/10/2017, le conseil municipal a approuvé la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Serrières-de-Briord.

Afin d'exercer pleinement mon contrôle de légalité sur cette procédure, je vous demanderai de me communiquer pour ce dossier les pièces suivantes :

- Quatre exemplaires de la délibération d'adoption
- Quatre exemplaires papier du dossier technique approuvé et un cd rom comportant sur chaque pièce du dossier la mention « Vu pour rester annexé à la délibération du 06/10/2017 » avec signature du maire et tampon de la commune
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur (original + 2 copies)
- le registre d'enquête publique (original + 2 copies)
- l'attestation de publicité de l'enquête publique (3 exemplaires)
- l'avis des personnes publiques joint à l'enquête publique (original + 2 copies)
- les originaux des journaux ayant servi à la publicité de l'arrêté d'enquête (original + 2 copies)

L'ensemble des pièces originales ainsi qu'un dossier technique vous seront retournés visés par mes services.

Je vous rappelle que le délai imparti pour le contrôle de légalité commencera à courir à compter de la réception de l'ensemble des pièces demandées.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe à la cheffe de bureau


Marie CHAPARD